au-dessus des passions, des haines, des rancunes personnelles et d'un mesquin esprit de parti, pour permettre à nos esprits de planer plus librement dans la sphère plus large dos sentiments généroux, des grandes et nobles inspirations nationales. Nous avons tout ce qu'il faut, tous les éléments nécessaires de grandeur et de prospérité pour fonder un empire en Amérique; mettons-nous donc résolument à l'œuvre, abrités par le drapeau et protégés par l'égide puissante de l'empire qui nous y convie.

(L'Hon. député s'assit au milieu d'applaudissements prolongés et des félicitations de

ses amis.)

L'Hon. A. A. DORION-M. le Prési-DENT, considérant que d'après l'hon. député de Montmorency qui vient de s'asseoir, tous ceux qui s'or posent à la confédération sont annexionnistes et des impies, je dois le féliciter d'avoir enfin ouvert les yeux et d'avoir échappé au danger d'être entraîné dans ce gouffre de l'union américaine et peut-être à quelque chose de pis, (rires), car il n'y a que très peu de temps il se trouvait dans cette mauvaise compagnie de ceux qui sont opposés à la confédération. Il a même écrit tout un livre pour combattre l'union des provinces britanniques de l'Amérique du Nord. (Ecoutez! écoutez!) Je suppose qu'alors il ne se considérait pas comme annexioniste et encore moins comme un inspiré, pour la scule raison qu'il repoussait de toutes ses forces, nonsculement la confédération, mais encore toute union avec les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sous quelque forme que ce fût. (Ecoutez! Dans ce livre; dont je viens de parler et qu'il a écrit à la fin de 1858, l'hon, député, après avoir décrit les différents systèmes sous lesquels cette union, soit législative ou fédérale, pourrait être proposée, disait :

"Pour nous, nous n'en voulons pas parce que nous ne voulons de l'union sous aucune forme, parce qu'elle atteindra toujours le même but, quelque soit la forme que vous lui donniez."

Ce but, suivant l'hon. député, était celui "de faire perdre au Bas-Canada le peu d'influence qu'il exerce sur la législation de l'union actuelle." Il est vrai que l'hon. député a écrit un autre livre depuis. Dans ce livre, il ne voit plus pour le Bas-Canada d'autres dangers que ceux de l'annexion, et il invite tout le monde à faire volte-face, comme il l'a fait, et à le suivre afin d'éviter ses dangers. (Ecoutez! et rires.) Encore une fois, je le félicite de ce qu'il est maintenant hors de

danger, et je tacherai de le suivre avec ces deux livres en main. Comme il est trop tard ce soir, je le ferai à la prochaine séance et, dans ce but, je demande que la discussion soit maintenant ajournée.

L'Hon. M. CAUCHON—L'hon. député d'Hochelaga fait allusion aux brochures que j'ai écrites, en 1858 et en 1865, sur la con-

fédération des provinces.

La différence qui existe entre l'hon. député et moi c'est que moi je ne nie pas ce que j'ai écrit, tandis que lui, pour se trouver plus à l'aise dans la discussion, juge à propos de

renier tout son passé. (Ecoutez!)

Il est une autre contradiction qu'il est important de signaler. Après avoir dit, jusqu'en 1861, qu'il y avait danger pour le Bas-Canada à ne pas accorder au Haut-Canada soit la représentation basée sur la population ou son substitut, la confédération des deux Canadas, et que la tempête était si menaçante qu'il était plus sage de lui céder que de se laisser emporter par elle, il vient nous soutenir aujourd'hui que tout est calme à l'horizon et que nous n'avons pas besoin de changements constitutionnels! Est-ce qu'il est donc si oublieux des jours de 1858-59-60 et 61?

Pour ma part, M. le PRÉSIDENT, je crois que nous agirions avec plus de dignité et rendrions plus service au pays si nous nous occupions exclusivement de la question en mettant de côté les accusations de contradictions dont personne n'est exempt. (Ecoutez!

écoutez!)

L'Hon. A. A. DORION propose l'ajournement des débats à demain soir, à la séance de 7½ heures.

L'Hon. Proc.-(tén. CARTIER propose, en amendement, qu'ils soient ajournés à 3½ heures demain, pour être le premier ordre du jour après les affaires de routine.

Après quelque discussion, l'amendement

est adopté, et la chambre s'ajourne.

VENDREDI, 3 mars 1865.

M. PERRAULT.—M. le Président:—Ce n'est pas sans une hésitation facilement comprise que j'ose aujourd'hui motiver mon vote sur la question de la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord. J'hésito parce que je sais tout ce qu'il me manque d'études approfondies et d'expérience politique pour me permettre de juger sainement le pour et le contre d'une